

SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL en date du 22 avril 2025**

Nombre de délégués :

En exercice : 07

Présents : 06

Absents : 01

Votants : 06

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril à 18 heures, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de M. GARDET Benjamin.

Présents : GARDET Benjamin, REBORD Jean-Luc, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, VIALIS Gérard, délégués titulaires.

Date de la convocation :

11/04/2025

Absent : TEYPAZ Thierry, délégué titulaire.

Egalement présent : EXCOFFON Christian – maire de Cohennoz.

Secrétaire : VIALIS Gérard

Délibération n° 2025-04D03-01 – Financement de la navette hivernale

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le marché de services à bons de commande conclu avec le transporteur FAURE SAVOIE pour l'organisation d'une navette skieurs hivernale pour les vacances scolaires de Noël et d'hiver.

Il précise que cette navette skieurs est financée par le SIVU.

Les saisons précédentes, les communes de Crest-Voland et de Cohennoz, ainsi que la SPL Domaine Skiable Crest-Voland Cohennoz et l'ESF avaient accepté de participer financièrement à ce service.

Il propose aux élus de renouveler la demande de participation financière, en fonction du coût de ce service constaté chaque année, auprès de ces instances (communes, remontées mécaniques et ESF) pour la saison 2024/2025 et les saisons prochaines.

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE de solliciter une participation financière sur la mise en place de cette navette hivernale auprès de :
 - La commune de Crest-Voland
 - La commune de Cohennoz
 - L'Ecole de Ski
 - La SPL Domaine Skiable Crest-Voland Cohennoz

Ainsi fait en séance, les jour mois et an susdit.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le président
Benjamin GARDET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200031078-20250422-D2025-04D03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2025

